



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES PAYS-D'EN-HAUT
MUNICIPALITÉ DE PIEDMONT**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal, présidée par monsieur Bernard Bouclin, et tenue le 26 janvier 2026 à 19h30 à la salle du conseil de l'hôtel de ville située au 670, rue Principale.

Présences : Bernard Bouclin, Maire
Hélène Barrette, Conseillère - Siège #1
Pierre Gingras, Conseiller - Siège #2
Marie-Eve Boivin, Conseillère - Siège #3
Jade Bigaouette, Conseillère - Siège #4
Maryse Fontaine, Conseillère - Siège #5
Marc-Antoine Séguin-de-Sève, Conseiller - Siège #6

Sont également présents: Cathy Durocher, Directrice générale et greffière-trésorière par intérim et secrétaire de la séance
David Corbeil-Héneault, Directeur du service des finances
Carl De Montigny, Coordonnateur du greffe

À moins d'indication contraire, le vote du maire ou du président de la séance n'est pas inclus dans le nombre de voix exprimées à l'égard de chacune des prises de décisions.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Constatation de l'avis de convocation
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Points de l'ordre du jour
 - 4.1. Adoption des "Prévisions budgétaires - Activités financières de fonctionnement 2026"
 - 4.2. Adoption du programme triennal d'immobilisations 2026-2028
5. Période de questions portant sur les sujets à l'ordre du jour
6. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

Quorum est constaté, le président procède à l'ouverture de la séance, il est 19h31.

2. Constatation de l'avis de convocation

L'avis de convocation a été notifié, tel que requis par le *Code municipal du Québec*, le 22 janvier 2026 à l'ensemble des membres du Conseil.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

15569-0126 Il est proposé par Maryse Fontaine, conseillère, et résolu :

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Points de l'ordre du jour

4.1. Adoption des "Prévisions budgétaires - Activités financières de fonctionnement 2026"

15570-0126 **CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Piedmont pourvoit à des dépenses au cours de l'année 2026, et que pour combler la différence entre lesdites dépenses et les revenus déterminés non fonciers, il est requis de prélever, sur

tous les biens-fonds imposables de la Municipalité, une somme suffisante pour équilibrer le budget.

Il est proposé par Marc-Antoine Séguin-de-Sève, conseiller, et résolu :

D'ADOPTER les "Prévisions budgétaires - Activités financières de fonctionnement 2026" telles que présentées, démontrant des revenus de 12 287 000 \$, des dépenses de fonctionnement de 12 034 000 \$ et des éléments de conciliation fiscale de 253 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2. Adoption du programme triennal d'immobilisations 2026-2028

15571-0126

Il est proposé par Marie-Ève Boivin, conseillère, et résolu :

QUE la Municipalité adopte le programme triennal d'immobilisations 2026-2028 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Période de questions portant sur les sujets à l'ordre du jour

6. Levée de l'assemblée

15572-0126

À 20h19, considérant que tous les sujets à l'ordre du jour sont épuisés.

Il est proposé par Jade Bigaouette, conseillère, et résolu :

QUE l'assemblée soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

BERNARD BOUCLIN
Maire

CATHY DUROCHER
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

Je, Bernard Bouclin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

BERNARD BOUCLIN
Maire